

AVENIR DE VOTRE CHAUDIÈRE FIOUL : VOTRE ARTISAN CHAUFFAGISTE VOUS INFORME...

Votre logement est doté d'un chauffage fonctionnant au fioul domestique. Voici les principales réponses aux questions que vous pouvez vous poser :



1

Tant que vous n'avez pas à remplacer votre chaudière fioul : rien ne change...

> Vous pouvez continuer à utiliser le fioul que vous achetez depuis des années. Ce produit restera disponible sans restriction auprès de votre distributeur habituel.

> Votre artisan chauffagiste continuera à entretenir, dépanner ou changer tous les éléments de votre chaudière fioul comme il le fait depuis plusieurs années.

CACHET DE L'ENTREPRISE

2

Si vous devez remplacer votre chaudière fioul ...

> **RIEN NE CHANGE** jusqu'au 1^{er} juillet 2022

Votre artisan chauffagiste vous préconisera l'équipement fioul neuf adapté à votre habitation. Suivant le modèle choisi, la chaudière pourra déjà afficher une compatibilité avec des fiouls comprenant une part d'énergie renouvelable (label «Biofioul Ready»).

 > **A partir du 1^{er} juillet 2022 :**

Votre nouvel équipement fioul (chaudière ou pompe à chaleur hybride) devra être compatible biofioul (*) afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

() le biofioul F30, combustible liquide intégrant jusqu'à 30% d'ester de colza, répond aux dispositions du décret du 5 janvier 2022.*

A noter : le biofioul pourra être utilisé dans une chaudière installée avant le 1^{er} juillet 2022 en optant pour un nouveau brûleur compatible avec ce biocombustible.